

SOURD DANS LA CIRCULATION

Analyse, enjeux et pistes d'action

Campagne 2018

SYNTHÈSE

Association des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones



Introduction

En Belgique, 10 % de la population souffre d'une déficience auditive plus ou moins importante. En Fédération Wallonie-Bruxelles, cela représenterait près de 25.000 personnes atteintes d'une surdité profonde à totale et 425.000 personnes malentendantes. Malgré les progrès technologiques et la prise en charge de la surdité, le nombre de personnes sourdes ou malentendantes devrait encore augmenter de façon significative dans les prochaines années. De plus, il peut également arriver à chacun de se retrouver momentanément dans l'incapacité d'entendre (musique trop forte, bruits ambiants excessifs, etc.) : nous parlons alors de personnes momentanément sourdes.

Dans le cadre de sa **campagne de sensibilisation 2018**, l'APEDAF se penche sur la thématique de la mobilité et plus particulièrement sur la question de l'accès à la mobilité pour les sourds et les malentendants. La surdité est un handicap invisible et le grand public ne le connaît que peu ou mal, voire pas du tout. Pourtant, les personnes sourdes et malentendantes sont également des usagers de la route au même titre que les entendants.

Cette synthèse propose, au travers de différentes situations, de découvrir les particularités de la surdité dans la circulation, les possibles situations problématiques ainsi que les pistes d'action et conseils afin de rendre accessibles tous les moyens de transport aux personnes sourdes et malentendantes.

Les sourds, des personnes à mobilité réduite

Peu de personnes le savent mais, sur la voie publique, les personnes sourdes et malentendantes sont considérées comme PMR. Une des raisons pour laquelle on ne fait généralement pas le lien entre PMR et surdité est que la surdité est un handicap invisible. La société et les pouvoirs publics se posent donc rarement la question de l'accessibilité concernant les sourds ou les malentendants.

Les particularités de la surdité en termes de mobilité

Si l'on veut réduire les inégalités et planter la graine d'une société plus juste et plus égalitaire, il faut avant tout INFORMER. Informer le public sur la surdité permet d'ouvrir les barrières et le dialogue. C'est de la bonne information que peut naître le changement de comportement.

L'enfant sourd et malentendant

Plus qu'un autre enfant, l'enfant sourd est vulnérable. Dans la vie de tous les jours, il reçoit rarement la totalité des informations perçues par son entourage. Il doit souvent interrompre ses activités pour se concentrer sur les informations visuelles qui lui parviennent ou pour demander des précisions.

Se fier à sa vue plutôt qu'à son ouïe

L'ouïe s'avère souvent être une aide précieuse dans la circulation. Au milieu d'une rue ou dans un carrefour, le danger peut venir de nombreuses directions et il est généralement impossible de regarder en même temps de tous les côtés. De ce fait-là, les signaux sonores sont d'une importance vitale. Même si elles n'ont pas accès à ces informations, les personnes sourdes font généralement preuve de plus de prudence et ont une meilleure perception visuelle.

Et qu'en est-il des automobilistes sourds ?

Dans la loi belge, rien n'empêche une personne sourde de conduire dans la mesure où elle ne souffre pas de troubles d'équilibre. Pour conduire, la vue est effectivement plus importante que l'audition. Un défaut d'audition ne génère pas de risque supplémentaire pour la conduite. C'est la vue, et plus encore la capacité d'analyser ce qui entre dans le champ de vision, qui est indispensable pour conduire.

Des indications visuelles déterminantes dans les transports et sur la route

Les indications visuelles dans les transports et la signalisation routière sont d'une importance vitale pour les personnes avec une déficience auditive. Elles sont d'autant plus importantes car elles sont les seuls repères pouvant orienter les personnes sourdes et malentendantes dans la circulation et les transports. Celles-ci doivent donc être les plus compréhensibles et représentatives possible.

Recommandations pour un meilleur accès

- Installer sur les voitures ou sur les GPS des systèmes munis d'avertisseurs visuels (comme un témoin clignotant) qui capteraient par satellite la présence d'un véhicule prioritaire dans un rayon défini autour de la voiture.
- Installer des signaux visuels en cas de situation d'urgence qui soient adaptés autant aux personnes entendant qu'aux personnes sourdes.
- Mettre en place des fiches visuelles avec pictogrammes ou bien sous forme d'application permettant aux personnes sourdes de communiquer facilement avec les autres usagers de la route, les agents ainsi que les conducteurs de transports publics.

Conseils de sécurité pour la circulation

- **Pour tous les usagers vulnérables de la route (piétons, cyclistes, etc.) soyez bien vus.** Soyez attentifs à tout ce qui peut masquer votre visibilité et portez des vêtements qui permettent aux conducteurs de mieux vous voir, surtout si vous vous déplacez dans l'obscurité.
- **Pour tous les piétons sur la chaussée, marchez face au trafic.** Cela permet de voir arriver un véhicule venant en sens inverse et d'éviter d'être surpris au moment du dépassement.
- **Conducteurs, respectez une distance latérale de 1 mètre entre vous et le piéton.** Si le cycliste ou le piéton est sourd ou malentendant, il est d'autant plus important de la respecter. N'ayant pas entendu la voiture arriver, il risque d'être surpris et peut-être même de perdre l'équilibre ou dévier de sa trajectoire.
- **Pour les cyclistes sourds (et pour les autres), équipez-vous d'un rétroviseur.** Placer un rétroviseur sur le guidon du vélo permet de voir ce qui se passe derrière soi.
- **Pour les parents ou accompagnateurs d'enfants, montrez le bon exemple.** C'est particulièrement important pour les enfants sourds car il n'est pas possible de leur expliquer les choses oralement ou de les prévenir d'un danger ou d'un obstacle par la parole.

Qui peut jouer un rôle pour améliorer le quotidien des usagers sourds et malentendants sur la route ?

- **Le grand public**

En ayant une meilleure connaissance de la surdité et des particularités des comportements des personnes sourdes et malentendantes sur la route.

- **Les agents des transports**

En étant informés et en connaissant un minimum la surdité afin de pouvoir aborder ces rencontres positivement et accompagner au mieux les usagers sourds et malentendants.

- **Les agents de polices**

En étant capables de communiquer le plus aisément possible avec tout type d'usagers afin de veiller à leur sécurité, leur bien-être et leurs droits.

- **Les politiques et autorités compétentes**

Il est de leur devoir de veiller au bien-être, à la sécurité et à l'autonomie de chacun de manière juste et non-discriminatoire. Ils doivent donc être conscients des difficultés rencontrées par les usagers sourds et malentendants afin de mettre en place des politiques inclusives et des dispositifs adaptés à ce type d'usagers.

- **Les sourds et malentendants eux-mêmes**

Pour améliorer leur sécurité face au trafic, la personne sourde ou malentendante a aussi son rôle à jouer. D'une part, il est essentiel qu'elle communique aux autres usagers différentes informations : le fait qu'elle soit sourde ; les difficultés qu'elle peut rencontrer et la manière la plus adéquate de communiquer. D'autre part, il est de son devoir, comme tout usager de la route, de se comporter en citoyen responsable en respectant le code de la route et en veillant à ne pas mettre en danger la vie d'autrui.

Veiller à la sécurité des usagers sourds et malentendants est un travail d'équipe. La responsabilité n'incombe pas qu'à une seule personne. Elle doit être partagée par toute la société. C'est donc ensemble que nous devons agir.

Envie de faire vivre notre campagne ou d'obtenir nos outils ?

N'hésitez pas à nous contacter

Par mail : education_permanente@apedaf.be

Par téléphone: 02/644.66.77

